

(N^o 52.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur *Guillaume Smulders*, marchand de bestiaux à Houthaelen, province de Limbourg.

(Voir le N^o 406 de la Chambre des Représentants, session de 1843-1844.)

MESSIEURS,

Le sieur Guillaume Smulders, qui demande la naturalisation ordinaire, est né à Tibourg (Pays-Bas), le 22 octobre 1812; à l'époque de la révolution, il faisait, comme militaire, partie de l'armée hollandaise; lors de l'invasion de cette armée, il ne voulut pas combattre contre la Belgique qui avait ses sympathies, il quitta son corps et son pays natal, et, depuis 1831, il habite la commune de Houthaelen, arrondissement de Hasselt.

Le pétitionnaire trouve dans son commerce une honnête existence; sa conduite privée et politique est à l'abri de tout reproche; il est aimé et estimé des habitants de la commune pour sa droiture dans les affaires et ses bons procédés envers tout le monde.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Dans sa séance du 21 décembre dernier, la Chambre des Représentants l'a prise en considération à la majorité de 48 suffrages contre 7.

CHRISTYN, Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.